

# LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

CHAMBERY Au Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa)

## Adjudant-chef Gatien, le nouveau patron du Cirfa

Après de nombreuses années en unités opérationnelles, l'adjudant-chef Gatien vient de rejoindre le Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) à Chambéry pour y assumer la fonction de chef du recrutement. Né en Grionde, ce sous-officier âgé de 42 ans, signe son premier contrat d'engagement dans les armées en 1997 au titre d'engagé volontaire sous-officier à l'École militaire de haute montagne (EMHM) à Chamoniix. Un an plus tard, nommé sergent, il choisit de servir au 15 Bataillon de chasseurs alpins à Chambéry. En 2007, il rejoint le 27 Bataillon de chasseurs alpins à Annecy.



L'adjudant-chef Gatien a une belle carrière militaire sur le terrain.

Au sein de ces deux unités d'élite des troupes de montagne, l'adjudant-chef Gatien va servir en unité de combat puis au sein

du Groupement commando montagne (GCM). Le 1<sup>er</sup> juin 2019, il rejoint le Cirfa de Chambéry. Antenne départementale de recrutement implantée dans les locaux de la Délégation militaire départementale de la Savoie (DMDD 73), Sportif accompli, ayant une grande expérience de la pratique de la montagne, l'adjudant-chef Gatien a effectué au cours de sa carrière de nombreuses missions en opérations extérieures. Une longue expérience professionnelle et un vœu dans l'institution qu'il aura à cœur de partager avec les jeunes Savoysards désireux de faire carrière au sein de l'armée de terre.

CHAMBERY Des débouchés dans l'aéronautique

## Défense : l'armée de terre forme ses spécialistes

Mardi, au Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) à Chambéry, c'est avec un brin de fierté que l'adjudant Grégory, militaire d'active fidèle aux troupes de montagne, a accompagné son fils Sven à l'heure où ce dernier actait son choix de rejoindre le Centre d'information technique de l'armée de terre à Bourges (Cetat), établissement accueillant et formant les militaires spécialistes du secteur de la maintenance aéronautique. Sven va commencer une scolarité de trois ans sous régime d'internat. Cette filière, ouverte aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, est valorisée par l'obtention d'un CAP en aéronautique puis d'un BAC pro aéronautique. Ce cursus de formation est sanctionné par l'obtention d'un diplôme d'état national. « Ce dispositif est une superbe opportunité pour les jeunes sou-



L'adjudant Grégory, Sven et l'adjudant-chef Gatien (à droite). Photo Le DL/Guy JACQUEMARD

haitant faire une carrière comme spécialistes et sous-officiers. Il est demandé de souscrire un engagement comme volontaire de l'armée de terre. Les deux premiers années, ils sont payés 670 €/mois. Au terme de ces deux années, Bac pro en poche, ils signent un contrat de sous-officier de huit ans ouvrant sur une solde de 1450 euros/mois au départ. À l'issue des trois ans de formation, ils sont appelés à

rejoindre pour huit mois l'École nationale des sous-officiers de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), avant une affectation dans un régiment d'hélicoptères de combat », détaille l'adjudant-chef Gatien, chef du Cirfa de Chambéry.

Renseignements : Cirfa-126 rue Pasteur - BP 1134 - 73011 - Chambéry Cedex. Tel : 04 79 70 96 89.

**Partenaire des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis presse & web**

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation

**le dauphiné** - Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

**SAVOIE**

Josée Raimond  
04 79 73 36 72  
LD.legales73@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'achat électronique, le JAL est partenaire de la plateforme de dématérialisation des avis de concurrence pour les marchés publics de la Savoie.

**MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS**

Procédures adaptées

**SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DES BAUGES**

Avis d'appel public à la concurrence

M. Michel FRUGIER - Président  
15001 Boulevard Lape - 23100 AX LES BAINS

Reference acheteur : 09AT 004144  
L'avis implique un marché public.

Objet : Travaux de remise en état d'un poste élève sur le domaine nautique à Saint François de Sales-4de Grande Teppe (département de l'Ariège).

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Procédure ouverte en lots - non

Critères d'attribution : Critères économiques (le plus avantageux) apprécié sur l'ensemble des critères techniques et descriptifs avec leur pondération.

55% - Valeur technique de l'offre technique à l'unité du maximum technique  
35% - Délai d'exécution  
10% - Prix

Remise des offres : 27/09/19 à 10h00 au plus tard

Ouvrir la publication le 03/09/2019

Les dépôts de plus d'un lot sont imputablement refusés par voie électronique. Pour recevoir et/ou être informé, accéder au FICP, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marchespublics.ledauphine.legales.com>

160692701

**AVIS**

Avis administratifs

**GRAND CHAMBERY**

Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025

Avis de consultation du public

Grand Chambéry, dans le cadre de l'établissement de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), soumet en consultation du public, par voie électronique, avant son adoption en Conseil communautaire (le 20/09/2019).

Le PCAET est un projet politique de développement durable. Il s'agit d'une démarche de planification territoriale, à la fois stratégique et opérationnelle. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat air énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de GES
- l'adaptation au changement climatique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Il s'agit d'un document de référence intercommunal sur lequel toutes les actions, initiatives, actions, projets, etc., sont réalisées et implémentées.

Le PCAET est un projet politique de développement durable. Il s'agit d'une démarche de planification territoriale, à la fois stratégique et opérationnelle. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat air énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de GES
- l'adaptation au changement climatique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Il s'agit d'un document de référence intercommunal sur lequel toutes les actions, initiatives, actions, projets, etc., sont réalisées et implémentées.

Le PCAET est un projet politique de développement durable. Il s'agit d'une démarche de planification territoriale, à la fois stratégique et opérationnelle. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat air énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de GES
- l'adaptation au changement climatique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Il s'agit d'un document de référence intercommunal sur lequel toutes les actions, initiatives, actions, projets, etc., sont réalisées et implémentées.

**WIES DES SOCIÉTÉS**

Constitutions de sociétés

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : LUDJANE

Siege social : 21, place Monge - 73001 Chambéry

Objet : La constitution, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gerance : Madame ALEXA MENCHORELLI domiciliée 15f, avenue de Lyon - 73000 Chambéry

Creation de parts : Soixante à répartir de parts tous les cas

Immatriation : un RCS de Chambéry

160752900

**Enquêtes publiques**

Mairie de Chambéry

Departement de la Savoie

Arrêté n° 1699

Ouverture d'enquête publique

**Déclassement d'une parcelle dépendant du domaine public routier - Boulevard de Bellevue**

Le Maire de CHAMBERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de l'Équipement des Personnes Physiques

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code de la Voie Publique notamment ses articles L. 351 3 et R. 113 2 et suivants

Vu les dispositions du chapitre IV du Code des Relations entre le Public et l'Administration

Vu la décision de la Commission Départementale, chargée d'étudier la faisabilité d'aptitudes aux fonctions de Commissaire Enquêteur pour l'année 2019

Vu les pièces du dossier qui ont été soumises à l'enquête préalable.

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> L'enquête publique préalable au projet de déclassement d'une zone de stationnement située au 145 bis Boulevard de Bellevue est ouverte du mardi 17 septembre 2019 au mardi 01 octobre 2019 inclus.

Article 2 L'avis de Monsieur Michel DEBORZIER est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur

Article 3 Les pièces concernant ce projet, ainsi que le registre d'enquête, sont déposés pendant 15 jours consécutifs du mardi 17 septembre 2019 au mardi 01 octobre 2019 inclus, à la Mairie de Chambéry Centre - 45, place Grenette - 73001 CHAMBERY, ainsi que chacun par ailleurs en un exemplaire, à l'adresse suivante :

Monsieur Michel DEBORZIER - Commissaire Enquêteur - 145 bis Boulevard de Bellevue (au 145 bis Boulevard de Bellevue) - 73001 CHAMBERY

Le mardi 17 septembre 2019 de 8 h 30 à 17 h 30

Le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00

Le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 11 h 30

Le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

Le registre est consultable en libre accès, sur le registre ouvert à cet effet et les avis de ce registre sont et sous pli cacheté communiqué au demandeur « en cas d'usage » à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Chambéry - Service Immobilier - Avenue BP 1134 - 73011 CHAMBERY CEDEX

Le Commissaire Enquêteur se trouve à la disposition du public à la Mairie de Chambéry Centre - 45, place Grenette - 73001 CHAMBERY

Le mardi 17 septembre 2019 de 8 h 30 à 10 h 30

Le mardi 01 octobre 2019 de 17 h 00 à 19 h 00

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Chambéry (<http://www.chambery.fr>) et des observations pourront être déposées, par voie électronique à l'adresse suivante : [service-declassement@ville.chambery.fr](mailto:service-declassement@ville.chambery.fr)

Article 4 L'avis de consultation du public préalable à l'enquête, le Commissaire

L'impacteur contribuera sur le respect de la liberté de l'enquête de l'information à donner au Maire avec ses conclusions dans le délai d'un mois

Article 5 Il est précisé que les avis de consultation du public sont publiés par voie électronique et de préférence par un moyen avant l'ouverture de l'enquête

Article 6 Monsieur le Directeur Général des Services et des agents publics sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22 août 2019

Le maire, Michel Dantin

160509000

**Plan local d'urbanisme**

**COMMUNE DE NANCES**

Enquête publique portant sur la révision du PLU

Paramètre 2019 - 09 - 01 du 26 septembre 2019 le Maire de la commune de Nances a autorisé l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU)

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Nances représentée par son maire Monsieur Alexandre FARGE. A cet effet, le présent avis de consultation du public est affiché au domicile de Monsieur Patrick MEGRESSI commissaire enquêteur et est communiqué à Monsieur Patrick MEGRESSI en qualité de commissaire enquêteur

L'enquête publique se déroulera en mairie de Nances, 1036 route du Chef-lieu 23410 Nances du

Jeudi 26 septembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019 inclus, soit pendant 30 jours.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public :

- Samedi 26 septembre 2019 de 9h à 12h,
- Mercredi 02 octobre 2019 de 14h à 17h,
- Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 12h,
- Vendredi 25 octobre 2019 de 15h à 18h.

Le dossier d'enquête préalable, consultable en mairie de Nances aux jours et heures habituels d'ouverture, comprendra, pendant et samedi de 9h à 12h :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et envisager éventuellement ses observations respectives ou autres propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser avec la mention « Enquête PLU par courrier postal » à la mairie de Nances 1036 route du Chef-lieu 23410 Nances, et solliciter de Monsieur Patrick MEGRESSI commissaire enquêteur et est communiqué à Monsieur Patrick MEGRESSI en qualité de commissaire enquêteur

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

Le projet de PLU ainsi que les modifications envisagées et les observations et suggestions de l'enquêteur et le bilan de la consultation.

Les avis émis sur le projet de PLU

La mention des heures qui respectent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'exécute dans la procédure administrative.

Le support et les conclusions de la commission enquêteur seront tous à la disposition du public à la mairie de Nances et à la préfecture de Savoie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ou de manière électronique, des heures d'ouverture et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Une fois la publication de l'acte final parvenu, soit sa demande adressée au titre d'un avis, soit par communication du dossier d'enquête publique :

A Nances, le 26 septembre 2019

Le maire Alexandre FARGE

160722900

**Enquêtes publiques**

Mairie de Chambéry

Departement de la Savoie

Arrêté n° 1699

Ouverture d'enquête publique

**Déclassement d'une parcelle dépendant du domaine public routier - Boulevard de Bellevue**

Le Maire de CHAMBERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de l'Équipement des Personnes Physiques

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code de la Voie Publique notamment ses articles L. 351 3 et R. 113 2 et suivants

Vu les dispositions du chapitre IV du Code des Relations entre le Public et l'Administration

Vu la décision de la Commission Départementale, chargée d'étudier la faisabilité d'aptitudes aux fonctions de Commissaire Enquêteur pour l'année 2019

Vu les pièces du dossier qui ont été soumises à l'enquête préalable.

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> L'enquête publique préalable au projet de déclassement d'une zone de stationnement située au 145 bis Boulevard de Bellevue est ouverte du mardi 17 septembre 2019 au mardi 01 octobre 2019 inclus.

Article 2 L'avis de Monsieur Michel DEBORZIER est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur

Article 3 Les pièces concernant ce projet, ainsi que le registre d'enquête, sont déposés pendant 15 jours consécutifs du mardi 17 septembre 2019 au mardi 01 octobre 2019 inclus, à la Mairie de Chambéry Centre - 45, place Grenette - 73001 CHAMBERY, ainsi que chacun par ailleurs en un exemplaire, à l'adresse suivante :

Monsieur Michel DEBORZIER - Commissaire Enquêteur - 145 bis Boulevard de Bellevue (au 145 bis Boulevard de Bellevue) - 73001 CHAMBERY

Le mardi 17 septembre 2019 de 8 h 30 à 17 h 30

Le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00

Le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 11 h 30

Le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

Le registre est consultable en libre accès, sur le registre ouvert à cet effet et les avis de ce registre sont et sous pli cacheté communiqué au demandeur « en cas d'usage » à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Chambéry - Service Immobilier - Avenue BP 1134 - 73011 CHAMBERY CEDEX

Le Commissaire Enquêteur se trouve à la disposition du public à la Mairie de Chambéry Centre - 45, place Grenette - 73001 CHAMBERY

Le mardi 17 septembre 2019 de 8 h 30 à 10 h 30

Le mardi 01 octobre 2019 de 17 h 00 à 19 h 00

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Chambéry (<http://www.chambery.fr>) et des observations pourront être déposées, par voie électronique à l'adresse suivante : [service-declassement@ville.chambery.fr](mailto:service-declassement@ville.chambery.fr)

Article 4 L'avis de consultation du public préalable à l'enquête, le Commissaire

**WIES DES SOCIÉTÉS**

Constitutions de sociétés

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : LUDJANE

Siege social : 21, place Monge - 73001 Chambéry

Objet : La constitution, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gerance : Madame ALEXA MENCHORELLI domiciliée 15f, avenue de Lyon - 73000 Chambéry

Creation de parts : Soixante à répartir de parts tous les cas

Immatriation : un RCS de Chambéry

160752900

**Enquêtes publiques**

Mairie de Chambéry

Departement de la Savoie

Arrêté n° 1699

Ouverture d'enquête publique

**Déclassement d'une parcelle dépendant du domaine public routier - Boulevard de Bellevue**

Le Maire de CHAMBERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de l'Équipement des Personnes Physiques

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code de la Voie Publique notamment ses articles L. 351 3 et R. 113 2 et suivants

Vu les dispositions du chapitre IV du Code des Relations entre le Public et l'Administration

Vu la décision de la Commission Départementale, chargée d'étudier la faisabilité d'aptitudes aux fonctions de Commissaire Enquêteur pour l'année 2019

Vu les pièces du dossier qui ont été soumises à l'enquête préalable.

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> L'enquête publique préalable au projet de déclassement d'une zone de stationnement située au 145 bis Boulevard de Bellevue est ouverte du mardi 17 septembre 2019 au mardi 01 octobre 2019 inclus.

Article 2 L'avis de Monsieur Michel DEBORZIER est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur

Article 3 Les pièces concernant ce projet, ainsi que le registre d'enquête, sont déposés pendant 15 jours consécutifs du mardi 17 septembre 2019 au mardi 01 octobre 2019 inclus, à la Mairie de Chambéry Centre - 45, place Grenette - 73001 CHAMBERY, ainsi que chacun par ailleurs en un exemplaire, à l'adresse suivante :

Monsieur Michel DEBORZIER - Commissaire Enquêteur - 145 bis Boulevard de Bellevue (au 145 bis Boulevard de Bellevue) - 73001 CHAMBERY

Le mardi 17 septembre 2019 de 8 h 30 à 17 h 30

Le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00

Le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 11 h 30

Le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

Le registre est consultable en libre accès, sur le registre ouvert à cet effet et les avis de ce registre sont et sous pli cacheté communiqué au demandeur « en cas d'usage » à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Chambéry - Service Immobilier - Avenue BP 1134 - 73011 CHAMBERY CEDEX

Le Commissaire Enquêteur se trouve à la disposition du public à la Mairie de Chambéry Centre - 45, place Grenette - 73001 CHAMBERY

Le mardi 17 septembre 2019 de 8 h 30 à 10 h 30

Le mardi 01 octobre 2019 de 17 h 00 à 19 h 00

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Chambéry (<http://www.chambery.fr>) et des observations pourront être déposées, par voie électronique à l'adresse suivante : [service-declassement@ville.chambery.fr](mailto:service-declassement@ville.chambery.fr)

Article 4 L'avis de consultation du public préalable à l'enquête, le Commissaire

**Successions vacantes**

**AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Succès notarié enregistré en date du 26 décembre 2010

Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République

Et sa SURN LÉGIS LES BAUGES (09030) le 29 avril 1983 collataire, me par un acte notarié de 2010.

Succession de CHAMBERY (73001) le 30 juillet 2010

A condition un legs universel

Consolidation de la succession, consolidation à l'effet d'un legs universel

Le legs universel est transmis à Monsieur Daniel BERNARD GARNAY, en son vivant père, décédé en CHAMBERY (73009) 257 rue de la République